

Foyer Suprême Inc. offre à l'acheteur original une garantie limitée de **dix (10) ans**, à compter de la date d'achat de son foyer au bois, contre tout défaut de matériel ou de fabrication. Cette garantie est conditionnelle à l'utilisation et l'entretien normaux de l'unité, en respectant les directives d'utilisation de ce manuel.

Cette garantie est cependant nulle si le foyer n'a pas été installé selon les instructions contenues dans le manuel d'installation fourni avec l'appareil et les normes locales et nationales d'installation applicables par un technicien qualifié reconnu.

DESCRIPTION	PÉRIODE DE COUVERTURE	MAIN D'OEUVRE
Contrôle de combustion breveté, couvercle de ramonage, poignée de porte (bris seulement), assemblage du loquet de la poignée, structure du podium de la série de poêles à bois, pattes pour série de poêle à bois, chambre de circulation pour série de foyers encastrables, languette bimétallique du contrôle de combustion, bavette à cendres amovible, structure de la façade de foyer, clé à main froide, grilles linéaires et rectangulaires pour entrée d'air et sortie de chaleur par gravité.	10 ans	2 ans
Déфлекteur (excluant le mécanisme de contournement), plaque de plancher de la boîte à feu, composants en acier inoxydable, plaque en fonte, plaque de pierre à savon interne, cadrage de porte externe, adaptateur de gaine de Fusion.	5 ans	2 ans
Surfaces peinturées, joint d'étanchéité de porte	2 ans	1 an
Composants électriques	2 ans	90 jours
Vitre pyrocéramique (bris thermique seulement)	90 jours	90 jours

**S.V.P. enregistrez votre appareil en ligne au <https://supremem.com/fr/warranty.php> pour vous assurer d'une couverture de garantie complète. Pour toute réclamation, avant de contacter votre détaillant, S.V.P. ayez les informations suivantes en main :**

- Information du client (nom, adresse, numéro de téléphone)
- Preuve d'achat
- Nom du modèle de produit et numéro de série (Section 2.7)
- Description détaillée de la pièce défectueuse
- Photos (minimum de trois)
- Vidéos de la problématique

**Dans le cas d'un retour pour réparation ou de remplacement, c'est la responsabilité du client d'emballer de manière adéquate la composante/l'unité pour éviter d'autres dommages encourus par le transport.**

## LIMITES DE LA GARANTIE

Ne pas suivre les instructions de ce manuel ou ne pas utiliser correctement le foyer peut constituer un risque d'incendie, causer des dommages corporels et matériels et entraîner l'annulation de la garantie.

Le transport, l'emballage et les autres frais liés au remplacement ou à la réparation de pièces défectueuses ne sont pas couverts par la garantie, et Foyer Suprême Inc. n'assumera aucune responsabilité pour ceux-ci.

Les dommages reliés au transport sont couverts par la garantie à condition qu'ils sont indiqués sur le connaissance du transporteur et que Foyer Suprême Inc. a été avisé dans un délai de 48 heures.

Cette garantie est nulle si le foyer n'a pas été acheté chez un détaillant de Foyer Suprême Inc. autorisé.

La garantie ne couvre pas les taches et les dommages physiques et esthétiques causés par les nettoyeurs de vitre, le savon ou autres produits nettoyeurs.

Les pierres à savon sont un matériau naturel. De fines fractures peuvent survenir sans affecter l'efficacité ou encore la sécurité de l'appareil. Seulement les fractures de plus de 3 mm, traversant la pierre d'une extrémité à l'autre, seront couvertes sous la garantie.

Les déformations, la décoloration, la corrosion et les égratignures ne sont pas couvertes par la garantie.

Tout appareil ou son composant est limité à un remplacement au cours de cette garantie.

Cette garantie ne couvre pas les coûts (main-d'œuvre ou autres) relatifs soit à l'enlèvement d'un produit déjà installé, soit à l'installation d'un produit de remplacement, soit au transport ou au retour d'un produit ou au transport d'un produit de remplacement.

Cette garantie s'applique uniquement dans le cadre d'un usage normal résidentiel. Les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'un manque d'entretien, d'un surchauffement ou d'une négligence ne sont pas couverts par la présente garantie.

Cette garantie est nulle pour tout produit déplacé de leur emplacement original.

Foyer Suprême Inc. se dégage de toute responsabilité advenant un problème de tirage résultant d'une pression négative de la propriété causée par un système de chauffage, un système de ventilation, un échangeur d'air ou tout objet mécanique, géographique et/ou élément extérieur pouvant entraîner ce problème.

Les bruits d'expansion et de contraction du métal sont normaux lors du chauffage et du refroidissement du produit et ne sont pas couverts par la garantie.

Les frais de main d'œuvre associés à la réparation ou le remplacement sous garantie sont déboursés au détaillant et ne peuvent excéder le prix de détail de la pièce, se retrouvent dans le programme du détaillant et n'inclut pas les frais de déplacement.

Le fabricant peut à sa discrétion décider de réparer ou de remplacer une pièce ou un appareil après avoir inspecté et trouvé l'origine du problème.

Le fabricant ne peut être tenu responsable de tous les dommages extraordinaires, indirects ou conséquents, quels qu'ils soient, excédant le prix d'achat original de l'appareil.

Les réparations ou remplacements de pièces et la main-d'œuvre doivent être autorisés à l'avance par Foyer Suprême Inc.

**Chaque réclamation doit être accompagnée d'une preuve d'achat (facture originale), le formulaire de garantie complété et de photos/vidéos à l'appui.**

**Cette garantie limitée est effective sur tous les appareils vendus après le 31 mai, 2022, et remplace toutes les autres garanties existantes.**